

Promouvoir une écologie positive**P3****T304 - SPL "Régions Grand Ouest Ferroviaire"**

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1531-1,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2025 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT l'avis du CESER

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Transports, Territoires, Environnement, Energie

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription à la Décision modificative 2025-2 une dotation de 75 000 000 € en autorisations de programme et de 600 000 € en autorisations d'engagement au titre du programme T304 - SPL " Régions Grand Ouest Ferroviaire".

D'AFFECTER

une autorisation de programme de 75 000 000 € dans le cadre de la création de la SPL "Régions Grand Ouest Ferroviaire",

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 600 000 € nécessaire pour la prise en charge des frais relatifs à la création de la SPL et de la négociation avec les prêteurs,

D'APPROUVER

les statuts de la société publique locale « Régions Grand Ouest Ferroviaire » figurant en annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à les signer,

D'APPROUVER

la participation de la Région au capital de la société publique locale « Régions Grand Ouest Ferroviaire » à hauteur de 85 actions, pour une valeur nominale de 2 250 €, représentant 85 % du capital, soit 191 250 €;

D'AUTORISER

la libération d'un capital de 191 250 €,

D'APPROUVER

le versement de cette somme en une seule fois ;

D'APPROUVER

la composition du Conseil d'administration ;

D'AUTORISER

la Présidente ou son représentant à prendre toutes les mesures et actes nécessaires à la création de la société publique locale « Régions Grand Ouest Ferroviaire » et à l'exécution de la présente délibération.

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 600 000 € pour appuyer la création de la SPL et la négociation avec les prêteurs

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstention : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Contre : Groupe l'Ecologie Ensemble